

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD KERLAOUENA

Août 2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Remarques_01,04,05	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Attribuer des fiches de poste nominatives à chaque professionnel de l'établissement, y compris au directeur , au médecin-coordonnateur et à l'IDEC, en les faisant dater et signer par leur titulaire.		
Remarque_06	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_05	Intégrer dans la procédure de gestion des évènements indésirables la définition d'EIG (article L331-8-1 du CASF et arrêté du 28		

			décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médioc-sociales).		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		

290031822\_EHPAD KERLAOUENA